

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 13 MAI 2004

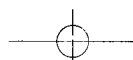
CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre MAGNE	Président
M. Colin MATTHEWS	Administrateur
M. Robert DANLOUX	Administrateur
TOBAMARK, représentée par	
Mr. Hervé DELBREIL	Administrateur
M. Tiéba OUATTARA	Administrateur
TOBACCOR, représentée par	
M. Eric DAHLSTROM	Administrateur
CAMINA CI, représentée par	
M. Hubert LAURENT	Administrateur
CORALMA INTERNATIONAL, représentée par	
M. Alastair JAMIESON	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ECR INTERNATIONAL
01 BP 4050 ABIDJAN 01

DELOITTE & TOUCHE
01 BP 224 ABIDJAN 01



DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL	M. Jean-Claude STARCZAN
DIRECTEUR TECHNIQUE	M. François HAPPE
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER	M. Abdoulaye KONE
DIRECTEUR COMMERCIAL et MARKETING	M. Ivan WULFAERT
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	M. René Clément KOTOKLO

REPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A (Actions cotées à la BRVM)	40%
Catégorie B (Actions non cotées)	60%

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

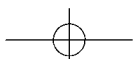
Du Jeudi 13 MAI 2004

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2003 et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- 2 Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux 2 Comptes.
- 3 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- 4 Renouvellement du mandat d'un Administrateur.
- 5 Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
- 6 Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2004.
- 7 Pouvoirs à conférer.

ATTENTION

L'Assemblée Générale se tiendra AU PALAIS DE LA CULTURE
de TREICHVILLE à 11 heures 00



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin :

- de vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2003 ;
- de vous faire connaître les résultats obtenus;
- de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2003 ;
- et enfin de vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers Actionnaires,

Les difficultés d'exploitation que nous avons connues fin 2002 se sont malheureusement poursuivies pendant une grande partie de l'année 2003.

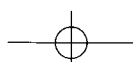
En effet, les différents problèmes socio-politiques nous ont pénalisé et obligé à réduire fortement notre activité à Bouaké.

L'usine n'a réellement recommencé ses productions normales qu'en mai 2003.

Malheureusement touché par un marché de cigarettes très réduit, et également par une contrebande et une contrefaçon endémiques, nous avons été contraints de procéder à une réorganisation de notre usine qui a conduit à une réduction importante des effectifs.

ASPECT COMMERCIAL

L'environnement politico-économique et la partition du pays ont fortement influencé le volume de vente de SITAB qui s'établit pour l'année 2003 à 2 227 Millions de cigarettes contre 2 798 Millions de cigarettes en 2002, soit une baisse de 20.4%.



La baisse générale du pouvoir d'achat des consommateurs a causé une diminution nette du marché de cigarettes. Nous estimons la consommation totale (le marché) à 3 199 Millions de cigarettes en 2003 contre 3 529 Millions en 2001, soit un rétrécissement du marché de l'ordre de 10% (la comparaison avec l'année 2002 ne nous a pas semblé pertinente).

ASPECT INDUSTRIEL

La production 2003 s'établit à 1 139,05 Mu de cigarettes contre 3 430 Mu en 2002.

Jusqu'en mai 2003, l'usine s'est contentée de produire les « petites » marques. A peine 10% de la capacité de production habituelle était utilisée. L'essentiel des ventes effectuées ont été importées du Sénégal et du Burkina.

Ce n'est qu'à partir de juin et du retour progressif du personnel d'encadrement que l'activité a été réellement reprogrammée. Notre usine a ainsi pu atteindre un volume de production d'environ 200 Mu par mois dès le mois de septembre.

Le retour à la normale des indicateurs de gestion est déjà atteint en ce début d'année 2004.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Entre le 1^{er} janvier et le 31 Décembre 2003, l'effectif de la société est passé de 419 agents à 299 agents. Cette baisse nette d'effectif de 120 postes est la résultante de 6 recrutements et de 126 départs.

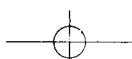
Le chômage technique a d'abord été appliqué, avec une aide minimum équivalant à 30% du salaire brut. Ont été concerné le tiers de l'effectif global et la majorité du personnel du site industriel de Bouaké.

Le projet de réduction des effectifs qui s'est imposé à la société a nécessité deux plans de licenciements pour motifs économiques, l'un en juin, l'autre en décembre.

ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est en baisse de 22.2% par rapport à l'année précédente et s'établit à 52 314,8 millions CFA contre 67 201,5 millions CFA en 2002.

Pendant la même période, les volumes vendus par SITAB ont baissé de 37.5%.



L'activité Export a été quasiment nulle cette année du fait de la partition du pays et des difficultés logistiques liées à la situation.

Les coûts matières sont naturellement en baisse - de 5.6% - du fait de l'activité. Le niveau de baisse n'est pas en rapport avec celui du chiffre d'affaires du fait de l'acquittement au cordon douanier des droits d'accises sur les cigarettes importées. A cela, il faut ajouter l'impact des droits de douane des produits en provenance de l'Angleterre (hors zone UEMOA).

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 12 009 millions CFA, représentent 23% du chiffre d'affaires. Ce pourcentage est identique à celui de l'année dernière ce qui montre que les frais de fonctionnement sont bien contenus malgré la prise en compte de plus de 600 millions CFA d'indemnités de licenciement économique liées au départ de 114 agents.

A noter par ailleurs la constitution de 477 millions de provisions qui se composent de 152 millions pour le stock de pièces de rechange et 325 millions de perte sur la cession en décembre 2002 de 200 tonnes de tabacs de CAITA-CI.

Le résultat d'exploitation est en forte chute de -91.48% par rapport à celui de l'exercice 2002. Il s'établit à 865 millions CFA contre 10 149 millions CFA en 2002. Ramené au chiffre d'affaires, il passe de 15.1% en 2002 à 1.6% en 2003.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2003, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de 617 280 218 F CFA. Ce bénéfice est en baisse de 91% en raison de la situation très dégradée du pays au cours de cette année.

Ce résultat a été obtenu après :

- la dotation aux amortissements de 1 139 055 808 F CFA
- la constitution de provisions pour 995 032 984 F CFA
- un prélèvement de 297 215 291 F CFA pour impôts et BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé le report à nouveau de l'exercice 2002, à savoir 3 575 955 541 F CFA, la somme totale disponible s'établit à 4 193 235 759 F CFA.

Sur ce montant, nous vous proposons de distribuer une somme de 2 244 375 000 F CFA permettant d'allouer à chacune des 897 750 actions composant le capital social un dividende brut de 2 500 F CFA par action, dividende qui après déduction de l'impôt de distribution, soit 182 F CFA par action, s'élève à 2 318 F CFA.



Ainsi, le reliquat, soit la somme de 1 948 860 759 F CFA sera affecté au compte report à nouveau.

Si cette proposition vous agréée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs de Placement.

En outre, en application des articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA (Droit des Sociétés Commerciales et GIE), vous aurez à approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions passées avec les entreprises ayant avec notre société des administrateurs communs.

Nous vous demandons également de bien vouloir fixer le montant global des indemnités de fonction alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2004 à la somme brute de 60 000 000 de F CFA (cf. Article 431 du traité OHADA).

Nous vous informons en outre que le Conseil d'administration du 15 avril 2004 a coopté :

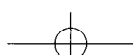
- La Société TOBAMARK en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre IMBERT démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La Société TOBAMARK sera représentée par Monsieur Hervé DELBREIL.

- Monsieur Robert DANLOUX en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent BOLLORE démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces cooptations.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir renouveler également le mandat d'Administrateur de Monsieur Tiéba OUATTARA pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.



A titre d'information, nous vous précisons que Monsieur Jean-Claude STARCZAN a été nommé en qualité de nouveau Directeur Général en remplacement de Monsieur Alastair JAMIESON, démissionnaire, au cours de ladite séance du Conseil d'administration du 15 avril 2004.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Au terme de ce compte-rendu d'activité, je voudrais en ma qualité de Président du conseil d'Administration et en votre nom à tous, adresser nos félicitations et nos vifs encouragements à l'Equipe de Direction et à l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus dans un contexte de crise qui a rendu notre tâche particulièrement difficile.

Aujourd'hui, tributaire de la normalisation du pays - « réouverture » du Nord, rétablissement de la sécurité et des administrations - , menacé par la contrebande et la contrefaçon, nous restons néanmoins confiant dans la reprise de nos activités.

Le Conseil d'administration

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- ◆ le contrôle des états financiers annuels de la société SITAB, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ◆ les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC. Ces normes requièrent la planification et la mise en œuvre de diligences qui permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique sur la mission du commissaire aux comptes, que les états financiers annuels, établis selon les règles et principes comptables du système comptable OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2003.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à Abidjan, le 19 Avril 2004

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

ECR International

EDI René
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'O.H.A.D.A (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, Directeur général ou Directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou Directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Avec la société JSNM

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : la société CORALMA International.

Nature et objet : Convention de licence de fabrication et de distribution de marque de cigarettes.

Modalités :

Le 1^{er} octobre 1993, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de ventes des marques dont elle est propriétaire ou a la licence.

En contrepartie, la SITAB s'engage à verser à la société JSNM, pendant la durée du contrat une redevance annuelle représentant :

- 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation ;
- 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Un premier avenant établi le 19 avril 2002 porte le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée) à 3%.

Un second avenant établi le 29 juillet 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisation de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB qui s'engage à verser au concédant durant toute la durée de l'exécution du contrat, une redevance de 5,6% sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée).

La charge constatée par la SITAB au titre de cette convention s'élève à 516,706 millions de FCFA hors taxes sur l'exercice 2003.

1.2 Avec la société CAITA - France

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Pierre IMBERT et la société CORALMA International.

Nature et objet :

- Convention d'assistance technique
- Convention de bureau d'achat

Modalités :

a) Assistance technique :

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA met à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

La charge supportée par la SITAB au titre de cette convention s'élève à 58,937 millions de FCFA pour l'exercice 2003.

b) Bureau d'achat :

Par convention conclue le 1^{er} Octobre 1994, amendée le 27 octobre 1997, le 1^{er} janvier 2000, puis le 1^{er} janvier 2002 et le 03 mai 2002, la CAITA fait bénéficier à la SITAB de son expérience dans le domaine du tabac et des économies d'échelles obtenues en négociant des achats groupés pour le compte de ses clients.

A cet effet, la CAITA reçoit mandat de réaliser sur ordre et pour le compte de la SITAB, tous les achats hors de Côte d'Ivoire de matières premières, fournitures de fabrication, matériels et pièces de rechange, articles publicitaires et autres produits qui sont nécessaires à son activité.

En couverture des frais qu'elle expose pour ces opérations et en rémunération de ses services, la CAITA reçoit une commission calculée sur la valeur FOB des achats au taux de 4% pour les achats ci-dessous visés.

D'autre part, CAITA facture à la SITAB au titre des frais de gestion de compte une commission de 3% assise sur le montant total des dépenses payées pour son compte et refacturée. Ces commissions ne pouvant être inférieures au minimum forfaitaire fixé à 40 Euros soit 26 238 FCFA par opération.

La charge constatée par la SITAB au titre des commissions de bureau d'achat s'élève à 355,499 millions de FCFA pour l'exercice 2003.

1.3. Avec la société 3I

Administrateurs ou directeurs généraux intéressés : Messieurs Pierre MAGNE, Vincent BOLLORE et les sociétés BOLLORE Investissement et TOBACCOR.

Nature et objet : - Convention de location d'un ensemble immobilier
- Convention d'assistance administrative et comptable
- Convention d'avance de trésorerie

Modalités :

a) Location d'un ensemble immobilier :

La SITAB a conclu avec la 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et d'un bâtiment de six bureaux moyennant un loyer mensuel de 450 000 FCFA.

Ce contrat a une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

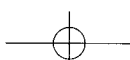
Le produit versé à la 3I au titre de ce contrat s'élève à 5,4 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

b) Assistance administrative et comptable :

Signé le 1^{er} janvier 1998, cette convention a été amendée le 8 mars 2001.

Par ce contrat, la SITAB s'engage à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable moyennant le versement, de la part de la 3I, d'une redevance mensuelle d'un montant fixe de 2 millions de FCFA.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à 24 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.



c) Avance de trésorerie :

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser 500 millions de FCFA. Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement. Les sommes mises à la disposition de 3I par la SITAB sont productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Les produits perçus par la SITAB au titre de l'exercice 2003 s'élèvent à 42,763 millions de FCFA.

1.4 Avec la société FILTAB

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Tieba OUATTARA

Nature et objet : - Convention de location d'un ensemble immobilier
- Convention d'assistance administrative et comptable

Modalités :

a) Location d'un ensemble immobilier :

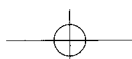
La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la FILTAB un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes. Le loyer a été porté à 1 million de FCFA hors taxes, par mois, par l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Le produit perçu de la FILTAB au titre de ce contrat s'élève à 12 millions de FCFA pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

b) Assistance administrative et comptable :

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la FILTAB une assistance administrative, financière et comptable moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 100 000 FCFA.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à 1,2 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.



1.5 Avec la société CAITA CI

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Messieurs Pierre MAGNE, Pierre IMBERT, Tieba OUATTARA, Simplicie de MESSE ZINSOU, Vincent BOLLORE et les sociétés BOLLORE Investissement et TOBACCOR.

Nature et objet : Convention d'assistance administrative et comptable

Modalités :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale moyennant une rémunération trimestrielle de 1,5 millions de FCFA hors taxes.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à 6 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

2. CONVENTIONS NOUVELLES

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune autre opération ou convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la SITAB, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 23 Avril 2004.

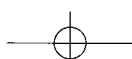
Les commissaires aux comptes

ECR International

DELOITTE & TOUCHE

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes

EDI René
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes



RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DEUXIEME RESOLUTION :

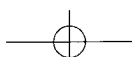
Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net de l'exercice 2003 s'élève à 617 280 218 F CFA et le report à nouveau antérieur à 3 575 955 541 F CFA, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de 2 244 375 000 F CFA ; le compte « Report à nouveau » s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2003, à la somme de 1 948 860 759 F CFA.

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 2 500 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux nouvelles dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs de Placement.



Résultat de l'exercice 2003	617 280 218
Report à nouveau	3 575 955 541
(après affectation du résultat Net 2002)	
Disponible :	4 193 235 759

Affectation :

Réserve légale	0
Dividendes distribués :	2 244 375 000
- Dividende brut par action	2 500
- Dividende net par action	2 318

 Report à nouveau après affectation	1 948 860 759
---	----------------------

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

QUATRIEME RESOLUTION :

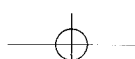
L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2004 à la somme brute de 60 000 000 de FCFA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Robert DANLOUX demeurant au 81 Bd Suchet - 75016 PARIS (France), en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent BOLLORE démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :



SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de la Société TOBAMARK, dont le siège social est au 7/9 rue du Mont Valérien - 92150 SURESNES (France), en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Pierre IMBERT démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

La Société TOBAMARK est représentée par Monsieur Hervé DELBREIL.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

SEPTIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Tiéba OUATTARA pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

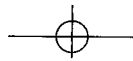
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DOCUMENTS COMPTABLES



ACTIF

	2003	2002
<i>Immobilisations incorporelles brutes</i>	237 230 248	235 223 020
<i>Immobilisations corporelles brutes</i>	23 068 894 931	23 032 069 442
<i>Immobilisations financières</i>	1 179 535 136	1 172 851 835
<i>Amortissements et provisions</i>	-19 048 634 871	-18 080 714 744
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	5 437 025 444	6 359 429 553
<i>Stocks nets</i>	16 946 518 932	19 109 146 620
<i>Fournisseurs, avances versées</i>		89 272 421
<i>Clients</i>	1 366 114 124	843 019 165
<i>Autres créances</i>	1 108 603 437	1 317 128 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 421 236 493	21 358 566 744
<i>Tresorerie -Actif</i>	5 186 332 427	3 620 601 751
<i>Ecart de conversion-Actif</i>		
TOTAL GENERAL ACTIF	30 044 594 364	31 338 598 048

PASSIF

	2003	2002
<i>Capital</i>	4 488 750 000	4 488 750 000
<i>primes et réserves</i>	6 025 000 871	2 449 351 566
<i>Résultat net de l'exercice</i>	617 280 218	7 121 761 805
<i>Provisions réglementées</i>		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 131 031 089	14 059 863 371
<i>Emprunts</i>	2 036 041 672	3 807 447 985
<i>Dettes financières diverses</i>	14 632 698	20 678 940
<i>Provisions financières pour risques et charges</i>	363 656 690	328 152 486
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES ASSIMILEES	2 414 331 060	4 156 279 411
<i>Clients, avances reçues</i>		397 388 944
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>	6 673 562 767	7 930 789 684
<i>Dettes fiscales</i>	2 249 807 560	2 226 043 914
<i>Dettes sociales</i>	281 430 779	257 422 789
<i>Autres dettes</i>	242 997 954	223 729 999
TOTAL PASSIF CIRCULANT	9 447 799 060	11 035 375 330
<i>Tresorerie -Passif</i>	7 051 433 155	2 087 079 936
<i>Ecart de conversion-Passif</i>		
TOTAL GENERAL PASSIF	30 044 594 364	31 338 598 048

COMPTES DE RESULTATS

	2003	2002
<i>Ventes de marchandises</i>	25 089 324 016	6 571 403 467
<i>Production vendue</i>	25 676 430 438	59 303 971 666
<i>Prestation de services</i>	1 549 009 362	1 326 081 242
<i>Produits accessoires</i>		
CHIFFRE D'AFFAIRES	52 314 763 816	67 201 456 375
<i>Production stockée</i>	-624 332 793	1 455 497 662
<i>Autres Produits</i>	121 282 379	114 189 565
<i>Reprise de provision</i>	8 631 796	77 883 630
TOTAL PRODUITS	51 820 345 198	68 849 027 232
<i>Achats et frais/achats</i>	36 031 179 975	35 731 992 479
<i>Variation de stocks</i>	511 936 365	2 415 896 219
<i>Transports</i>	849 196 523	1 948 762 933
<i>Services extérieurs</i>	5 563 520 260	11 680 221 218
<i>Impôts et taxes</i>	681 480 824	980 613 013
<i>Autres charges</i>	1 022 755 129	630 896 069
TOTAL CHARGES	44 660 069 076	53 388 381 931
VALEUR AJOUTEE	7 160 276 122	15 460 645 301
<i>Charges du personnel</i>	4 161 163 157	3 493 155 673
<i>Dotation aux amortissements</i>	1 139 055 808	1 410 709 441
<i>Dotation aux provisions</i>	995 032 984	407 787 838
RESULTAT D'EXPLOITATION	865 024 173	10 148 992 349
<i>Produits financiers</i>	750 960 384	1 139 463 424
<i>Charges financières</i>	720 722 927	546 964 716
RESULTAT FINANCIER	30 237 457	592 498 708
<i>Résultat hors activité ordinaire</i>	19 233 879	6 021 568
<i>Impôts sur le résultat</i>	297 215 291	3 625 750 821
RESULTAT NET	617 280 218	7 121 761 804

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

1ère PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes à l'exclusion des cessions
+ Produits encaissables restants d'actif immobilisé

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	652 475 752	(TT) Transferts de charges d'exploitation	1 941 832 476
(SC) Pertes de change	68 247 175	(UA) Revenus financiers	107 960 914
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges	706 719 568
(SQ) Participations		(UC) Gains de change	44 240 816
(SR) Impôt sur le résultat	297 215 291	(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	1 017 938 218	Total (II)	2 800 753 774

CAFG : Total (II) - Total (I) = 1 782 815 556 (N-1) : 8 534 316 427

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 1 782 815 556 - 3 546 112 500 = -1 763 296 944 (N-1) : 2 070 516 427

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		-540 100 798
(BD) Matières premières	0	-998 194 097
(BE) En-cours	229 139 199	0
(BF) Produits fabriqués	0	-853 471 992
(A) Variation globale nette des stocks	0	-2 162 627 688

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	0	-89 272 421
(BI) Clients	523 094 959	0
(BJ) Autres créances	0	-208 525 101
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)		0
(B) Variation globale nette des créances	225 297 437	

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	Ressources augmentation (+)
(DI) Clients, avances reçues	-397 388 944	0
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	-1 257 226 917	0
(DK) Dettes fiscales	0	23 763 646
(DL) Dettes sociales		24 007 990
(DM) Autres dettes	0	19 267 955
(DN) Risques provisionnés	0	
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)		
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	-1 587 576 270	
VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)	0	-349 753 981

■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N	N - 1
Excédent brut d'exploitation	1 941 832 476	
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	349 753 981	
- Production immobilisée		
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	2 291 586 457	

(1) En cours d'adoption.

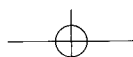


TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)

2e PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2003		Exercice 2002
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice) Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	2 007 228		0
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles Croissance externe	207 961 170	9 024 674	-279 949 008
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	11 783 301	5 100 000	-21 742 140
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	221 751 699	14 124 674	-301 691 148
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)	0	349 753 981	-1 308 863 878
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	221 751 699	363 878 655	-1 610 555 026
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)			
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	1 794 061 490		-1 088 611 971
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	1 651 934 534		-2 699 166 997

Réf.		Exercice 2003		Exercice 2002
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	3 546 112 500	1 782 815 556	2 070 516 427
FM	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant) VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)		13 228 931	-2 021 930 225
FR	Autres dettes financières (2) (2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois		3 380 004	-9 501 823
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	1 746 688 009		4 101 948 475
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	3 398 622 543	0	1 402 784 478
FU	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE Trésorerie nette			
FV	à la clôture de l'exercice + ou - à l'ouverture de l'exercice + ou -	-1 865 100 728 1 533 521 815		1 533 521 815 130 737 337
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi : - si Ressources)	-3 398 622 543	0	1 402 784 478
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)		3 748 376 524	0
Variation du B.F. global (B.F.G.)		0	349 753 981
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		0	3 398 622 543
TOTAL		3 748 376 524	3 748 376 524